

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2016

Après lecture par Loïc LEGRAND de l'état d'assiette de l'exercice 2017 proposé par l'Office National des Forêts et approuvé par la commission forêt lors de sa réunion du 10 octobre 2016, le conseil approuve cette proposition.

Pour information, lors de la dernière vente des bois à Fontaine les Luxeuil, les lots présentés par notre commune ont tous trouvé acquéreurs et le montant s'élève à 85 672 €, soit 5 000 € de plus que prévus au budget général.

La médiathèque départementale de la Haute-Saône propose un nouveau service aux bibliothèques de catégorie A de son réseau : le prêt de tablettes et liseuses électroniques numériques. C'est ainsi que deux liseuses "Kobo Glo " et deux iPad "Air " sont proposés gratuitement aux bibliothèques intéressées par ce nouveau service.

Les responsables de l'association « Tout'Anim » ayant donné leur accord pour l'équipement de la bibliothèque municipale de ces nouveaux matériels, le conseil municipal autorise le maire à conclure les conventions de prêts nécessaires avec la médiathèque départementale de Haute-Saône.

Monsieur Pierre-Yves LÉGER, Président de l'association « Tout'Anim » sera le responsable du service multimédia et suivra la formation multimédia prévue par la Médiathèque départementale de prêt.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 15 avril dernier, il avait été proposé la baisse du prix de vente du bâtiment du foyer rural qui reste invendu depuis plusieurs années.

Monsieur Patrick DIDIER, domicilié à Aillevillers, a fait une proposition d'achat au prix fixé, soit la somme de 40 000 euros. Le conseil municipal décide, à l'unanimité la vente du bâtiment communal « Foyer Rural » sis 4 rue du Haut du Champ à M et Mme DIDIER moyennant le prix de quarante mille euros (40.000 €).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la notification par le Tribunal de Grande Instance de Vesoul de la possibilité d'exercer son droit de préemption, concernant la vente d'un ensemble immobilier sis 31 rue du Général de Gaulle à Aillevillers et Lyaumont, Section AC n° 374 d'une contenance de 6 a 10 ca.

La vente judiciaire a eu lieu le 07 septembre 2016 au Tribunal de Grande Instance de Vesoul moyennant la mise à prix de 18 000 €.

Monsieur le Maire fait savoir que le jour de la vente, il n'y a pas eu d'offre et qu'il n'y a pas eu de surenchère. Estimant que ce bâtiment pouvait être intéressant pour la commune, il a préempté ce bien par courrier du 04 octobre 2016, conformément à la délégation du conseil municipal accordée par délibération en date du 04 avril 2014.

Il énumère les utilisations possibles de cet ensemble immobilier ainsi que les avantages :

- Trouver un locataire pour reprendre l'activité du bar et du restaurant,
- Possibilité d'y aménager la bibliothèque municipale qui actuellement n'est pas aux normes d'accessibilités,
- Possibilité de louer le logement situé à l'étage indépendamment du rez-de-chaussée,
- Le chauffage de ce bâtiment pourrait être raccordé au réseau de chaleur de la commune,
- Une partie du parking public situé devant ce bâtiment fait partie de cette propriété (actuellement domaine privé),

- Risque de voir ce bâtiment devenir une friche.

Le conseil municipal confirme la décision d'acquisition de l'ensemble immobilier sis 31 rue du Général de Gaulle à Aillevillers et Lyaumont de 6 a 10 ca moyennant le prix de 18 000 €.

Monsieur le Maire précise au conseil que le bon fonctionnement d'un site impose un renouvellement très rapide des informations proposées à la lecture. La recherche et l'insertion des mises à jour des pages de notre site nécessitent un travail journalier et rigoureux. Ce travail, réalisé par Marguerite TRENTI, a été signalé comme exemplaire par les services de suivi de l'opérateur « Campagnol ».

En conséquence et au vu de la charge de travail que cela représente, Monsieur le Maire remercie Marguerite et informe le conseil municipal de la création d'un poste de conseiller municipal délégué à l'information.

En raison des décisions prises plus haut, il est proposé des modifications budgétaires, acceptées par le conseil.

Questions diverses :

#### Départ du Docteur Elger

Le docteur Elger a informé de son départ pour le 28 février 2017, le cabinet médical sera donc libre à partir du 1er mars 2017.

L'ordre des médecins a été informé de la situation et une aide pour trouver un successeur a été sollicitée, mais le président de l'Ordre semble très pessimiste sur l'avenir de notre cabinet.

Une proposition de publicité pour une annonce a été faite pour la recherche d'un médecin libéral. Cette publication dans une revue spécialisée sous forme d'abonnement s'élève à 600 € pour 6 mois.

Une autre solution, celle de créer un cabinet de consultation numérique avec une infirmière et un équipement informatique de vidéo conférence qui permettrait d'être relié à des médecins, a été évoquée.

#### Distributeur de billets

En date du 30 septembre, le directeur du Crédit Agricole nous a rendu visite. Il nous propose une aide financière de 1 500 € sur les 16 000 € qui nous seraient nécessaires pour remettre aux normes le local du distributeur de billets. Ne pouvant pas accepter cette proposition, le Crédit Agricole suggère une autre solution : la création dans un commerce d'Aillevillers d'un POINT VERT. Ce service autorise le commerçant à délivrer 300 € en espèces, possibilité offerte uniquement aux horaires d'ouverture du commerce et aux clients du Crédit Agricole.

#### Révision des statuts de la Communauté de communes

Suite à la loi NOTRe, les nouvelles réglementations ont modifié le cadre des compétences des Communautés de communes. Les compétences obligatoires et optionnelles seront donc révisées.

#### Travaux interconnexion du château d'eau

L'entreprise COLAS a été retenue pour la somme de 80 307,60 €. Début des travaux le 07 novembre.

#### Lampes d'éclairage public

Actuellement la société HAEFELI effectue le changement des lampes d'éclairage pour des lampes à leds. Les travaux rue de la gare et route de Plombières sont déjà effectués.